# INFO Forêt

Numéro 65
Juin 2000

DESTINÉ AUX PARTENAIRES FORESTIERS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

3
VERS UN RÉGIME FORESTIER RENOUVELÉ

4
UNE BONNE NOTE POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE TECHNOLOGIQUE

6
BEL EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES

Québec
Ministère des Ressources naturelles

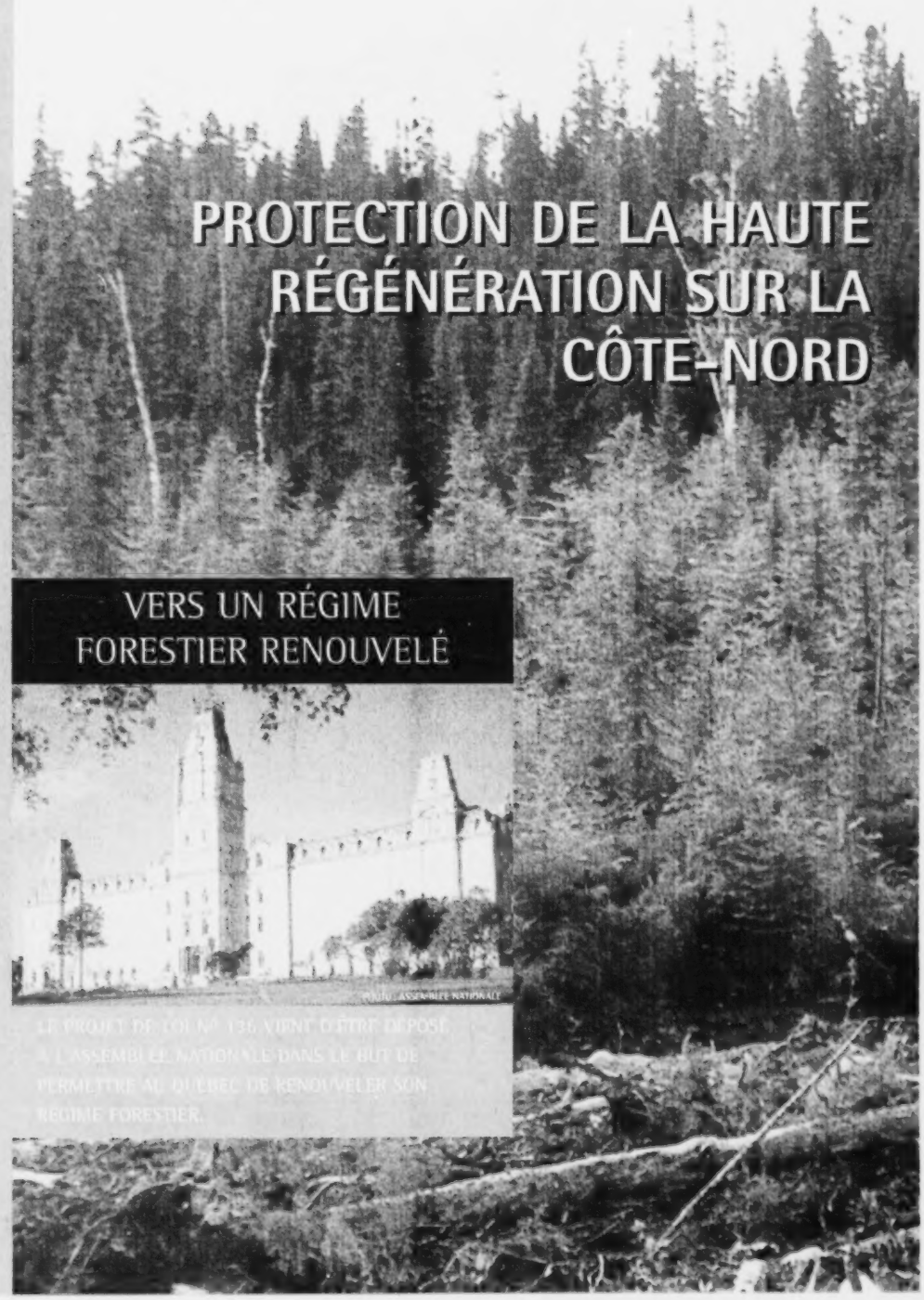

## PROTECTION DE LA HAUTE RÉGÉNÉRATION SUR LA CÔTE-NORD

## VERS UN RÉGIME FORESTIER RENOUVELÉ



PHOTO : ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PROJET DE LOI Nº 136 VIENT D'ÊTRE DÉPOSÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS LE BUT DE PERMETTRE AU QUÉBEC DE RENOUVELER SON RÉGIME FORESTIER.

2007-05511/

# « LES RÈGLES DU MARCHÉ CONTINUERONT À SERVIR DE FONDEMENT AU SYSTÈME DE REDEVANCES FORESTIÈRES »

*Le ministre Jacques Brassard*

**S'adressant aux industriels forestiers à l'occasion du 47e congrès annuel de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ), le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, a clairement laissé entendre que le système de redevances forestières en forêt public continuerait à s'appuyer sur la valeur marchande des bois sur pied en forêt privée.**

« Nous ne remettrons pas en cause les fondements de ce système et cela même si nous partageons une volonté commune d'en arriver à définir des règles plus équitables, » a précisé M. Brassard aux industriels faisant allusion aux travaux du comité conjoint MRN / Industrie mis sur pied en 1997 dans le but de faire des recommandations au ministre des Ressources naturelles pour améliorer le système tarifaire.

« Je le répète, le système québécois de tarification s'appuie essentiellement sur les règles du marché. Ce n'est que sur cette base que je peux agir et m'assurer que le régime de redevances est équitable pour tous et qu'il n'est pas vulnérable, ni fragilisé aux yeux des autorités américaines, » a ajouté le ministre précisant que près de 200 M $, soit la moitié des sommes perçues en redevances par le gouvernement, sont retournées chaque année en région pour l'exécution de divers travaux sylvicoles.

Le ministre Jacques Brassard s'adressant aux industriels forestiers à l'occasion du 47e congrès annuel de l'AMBSQ.

## PLUS DE 5000 VISITEURS À *TECHNI BOIS*

Plus de 5000 visiteurs, en majorité des industriels, ont franchi cette année les tourniquets du Centre de foire de Québec pour visiter le *Salon techni bois 2000* où plus de 400 exposants du Québec et des provinces de l'Est s'étaient donné rendez-vous pour nous présenter un excellent aperçu de l'industrie de la transformation du bois, de la manutention des billes à l'usinage, en passant par le sciage, le séchage et le planage.

En couverture : coupe avec protection de la haute régénération et des sols
Photo : Jacques Morissette / CFL



INFO Forêt

Numéro 65
Juin 2000

**Info-Forêt** est distribué gratuitement par le ministère des Ressources naturelles à tous ses partenaires forestiers : aménagistes, industriels forestiers, associations forestières et fauniques, MRC, chercheurs, ingénieurs forestiers, techniciens forestiers, etc.

Tirage : 6500 exemplaires
Coordination : Réal Fortier
Conception et mise en page : Graphissimo

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0840-9315
2000-3002

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Rédaction
Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications (local B 302)
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8609

# REBOISEMENT

## COOPÉRATION

### CHINE-QUÉBEC

**À l'invitation du ministère chinois de la Science et de la Technologie, une délégation québécoise composée de spécialistes de la production de plants forestiers et de technologies horticoles s'est récemment rendue à Chongqing dans le centre-sud de la Chine.**

Cette mission s'inscrivait dans un processus d'échanges techniques que le Bureau de la foresterie de Chongqing et le ministère des Ressources naturelles du Québec ont amorcé il y a deux ans et dont l'objectif est le reboisement de certaines régions de la ville-province de Chongqing située en amont du complexe hydroélectrique des Trois-Gorges. Pour les autorités chinoises, la lutte contre l'érosion des bassins naturels du Yangsté est considérée comme une priorité nationale.

La Chine, qui espère réaliser, dans la partie ouest du pays, un ambitieux projet de reboisement forestier de 4,5 MM de plants par année pendant 20 ans, avait dépêché au Québec une première mission exploratoire à ce sujet en 1998. Le Québec s'intéresse au reboisement forestier depuis une quarantaine d'années et il a acquis une expertise enviable dans ce domaine, particulièrement dans la production des semences et des plants.

À la suite de la visite des représentants québécois en Chine, le Bureau de la foresterie de Chongqing et le ministère des Ressources naturelles ont convenu de tout mettre en œuvre pour rendre possible la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'implantation, en sol chinois, d'une pépinière modèle d'une capacité annuelle de 10 millions de plants forestiers ainsi que le transfert des connaissances techniques relatives à la production de plants forestiers et horticoles. Les autorités chinoises se sont également montrées intéressées à l'expertise québécoise en matière de systèmes à références spatiales et en aménagement des zones sensibles.

Dans le cadre du projet en cours, le Québec accueillera sous peu un premier groupe de stagiaires de l'Institut de recherche forestière de Chongqing.

## VERS UN RÉGIME FORESTIER RENOUVELÉ

Le projet de loi nº 136 vient d'être déposé à l'Assemblée nationale dans le but de permettre au Québec de renouveler son régime forestier. Avec le dépôt de ce projet de loi modifiant la *Loi sur les forêts* ainsi que diverses autres dispositions législatives , le gouvernement du Québec tiendra, à la fin de l'été, une commission parlementaire générale sur la révision du régime. À cette occasion les Québécois pourront se prononcer sur le contenu législatif du régime révisé puisque la commission recevra leurs mémoires et leurs commentaires. Les travaux de cette commission parlementaire serviront à bonifier le projet de loi dont on prévoit l'adoption vers la fin de l'an 2000.

Si la révision du régime forestier traduit les aspirations et les besoins de la société québécoise face à une foresterie sans cesse en évolution, elle est également le reflet du sens hautement démocratique des institutions québécoises.

En effet, les travaux qui ont conduit au renouvellement du régime ont nécessité plus de trois ans d'efforts et monopolisé la participation de tous les acteurs du milieu forestier québécois: utilisateurs du milieu forestier, groupes d'écologistes, regroupements de citoyens, maisons d'enseignement,représentants des premières nations, etc. Au cours des audiences publiques auxquelles cette opération a donné lieu, près de 500 mémoires venant de tous les horizons ont été déposés.

Même si l'actuel régime forestier est encore relativement jeune et est considéré comme l'un des plus avant-gardistes au Canada, son renouvellement a été décidé par le gouvernement afin de mieux répondre aux enjeux que pose le développement forestier durable.

Dans sa prochaine livraison, *Info-forêt* publiera d'ailleurs un numéro spécial sur le renouvellement du régime forestier.

# UNE BONNE NOTE POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE TECHNOLOGIQUE

**Le moins que l'on puisse dire du *Programme de maîtrise technologique* est qu'il a la cote des industriels forestiers, que ce soit ceux de la première ou de la deuxième transformation du bois. On s'en est rendu compte au dernier *Salon Inter scie*, où, parmi les technologies ayant attiré l'attention, plusieurs ont été développées en partie par le biais de ce programme administré par le Ministère.**

Il existe aussi des cas de réussite technologique ayant bénéficiée d'une moins large publicité, mais tout aussi intéressants. C'est le cas de Poutrelles internationales inc. une PME de Pohénégamook qui a reçu du Ministère environ 180 000 $ pour effectuer un programme de recherche de procédé. Ce programme lui a permis de mettre au point une technique de fabrication de poutrelles en « I » en continu.

Le procédé est unique au monde et l'entreprise est en pleine croissance. En effet, Poutrelles internationales inc. réalise 12 M$ de chiffres d'affaires par année, principalement dans le secteur résidentiel. Elle embauche une cinquantaine d'employés. Son marché, principalement concentré aux États-Unis comprend surtout des poutrelles de 9 1/2 pouces et de 11 7/8 pouces de haut, sur des longueurs variant de 24 à 40 pieds à partir d'épinette noire.

Frank Slonenwhite, président et principal actionnaire de Poutrelles internationales inc. depuis cinq ans, ne tarit pas d'éloges sur la pertinence du *Programme de maîtrise technologique*. « Sans ce programme et sans l'aide de votre Ministère, nous n'aurions sans doute pas réussi à obtenir le financement qui nous a permis d'acquérir l'expansion que nous connaissons aujourd'hui, » résume-t-il.

## DES FORMULAIRES QUI POURRAIENT VALOIR DES MILLIONS

Les entreprises de l'industrie des produits forestiers sont en général assez rébarbatives à l'idée de remplir les formulaires administratifs se rapportant aux différents paliers de gouvernement. Malheureusement, en faisant fi de s'acquitter de cette tâche, plusieurs d'entre elles perdent chaque année des millions de dollars en crédits d'impôt auxquels leur donnent droit leurs activités de recherches et de développement (R-D).

Une étude que vient de publier le Ministère[1] mentionne en effet que l'industrie québécoise des produits forestiers n'obtient que 15 M$ des quelques 1,5 MM$ de crédits d'impôts alloués chaque année par les différents paliers de gouvernement pour la R-D, soit par ignorance, ou tout simplement pour échapper au fardeau administratif qu'impose la tâche de remplir les formulaires.

Au Québec, les crédits d'impôt relatifs à la recherche forestière sont parmi les plus généreux au monde, surtout pour les PME qui, par ce biais, peuvent récupérer jusqu'à 95 % de leurs dépenses de R-D.

[1] On peut obtenir *Guide de repérage des activités de dépenses de recherche et développement admissibles aux crédits d'impôt*, en communiquant avec la Direction des communications au (418) 627-8609 ou au 1 800 463-4558 (sans frais).

# LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES ET LE « VIRAGE FORESTIER »

**C'est sous le signe de l'interrogation quant à la meilleure attitude à adopter face au «virage forestier» qui s'annonce, que les coopératives forestières ont tenu leur premier congrès du millénaire en avril dernier.**

De ces assises annuelles, les coopératives font plusieurs constats, comme de reconnaître que leur propre existence est intiment liée au maintien de la compétitivité de l'industrie forestière, leur principal partenaire. En cela, elles estiment qu'elles devront, pour assurer leur existence et sauvegarder cette compétitivité, miser davantage sur les technologies disponibles et sur leur propre main-d'œuvre, leurs ressources fondamentales.

Pour prendre le virage sous le meilleur angle, les coopératives se disent également conscientes qu'elles devront veiller à la modernisation de leur mode de gestion et investir dans la mobilisation de leurs propres membres. Enfin, si le virage est plus « serré » que prévu, elles comptent alors bien être associées au renouvellement des institutions.

**Comment les conférenciers entrevoient-ils le virage qui s'annonce ?**

Pour Luc Bouthillier, professeur à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, les Québécois sont de plus en plus préoccupés par l'avenir de leurs forêts. Pour les « sécuriser », les sphères forestières québécoises devront réussir à emporter les cinq enjeux qui les confrontent à savoir, « la diversification de la demande sociale, le passage au rendement accru, l'évolution de la structure industrielle, le renouvellement des institutions et la définition d'un projet de société. »

Pour sa part, Marc Ledoux, sous-ministre associé au Secteur forêt du Ministère a, quant à lui, énuméré les objectifs du gouvernement à l'aube du renouvellement du régime forestier à savoir : a) amener les Québécois à participer à la mise en valeur du territoire et de ses ressources naturelles; b) favoriser la participation des communautés locales, régionales et autochtones dans la mise en valeur du territoire et des ressources; c) favoriser le respect de l'environnement; d) amener les institutions québécoises à exercer une gestion efficace, transparente, mobilisatrice et mieux adaptée aux nouvelles réalités socioéconomiques.

MARC-ANDRÉ GRENIER, LES EDITIONS FORESTIÈRES

Le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard a rappelé que le milieu coopératif forestier emploie plus de 6000 personnes et génère un chiffre d'affaires annuel de 400 millions de dollars.

**Cependant, le Québec a-t-il les connaissances suffisantes pour réussir ce virage ?**

« Oui, si nous voulons continuer à survivre; mais non, si nous voulons conserver notre position concurrentielle mondiale », répond Gilles Frisques, directeur du Conseil de la recherche forestière du Québec, qui a surtout insisté sur l'importance de l'innovation et du transfert technologue pour réussir le virage forestier.

Conférencier invité au congrès, le ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard a, entre autres, profité de l'occasion pour louer le rôle des coopératives les qualifiant « d'agents de changement capables d'identifier des solutions permettant d'améliorer nos manières de faire et d'influencer l'avenir de nos entreprises ». Spécifiant que l'industrie forestière québécoise n'est pas uniquement l'apanage de la « grande entreprise » mais qu'elle comprend aussi des entreprises familiales et des PME, le ministre des Ressources naturelles a rappelé que le milieu coopératif forestier génère un chiffre d'affaires de 400 millions de dollars et emploie 6000 personnes au Québec.

# CONSEILLER EN GIR : L'ART DE CONCILIER LES INTÉRÊTS DES UNS ET DES AUTRES

**S'il y a une profession qui a de l'avenir au Québec, c'est bien celle de conseiller en aménagement intégré des ressources du milieu forestier (GIR). Pour cette nouvelle spécialité québécoise, l'avenir s'annonce encore plus prometteur si le candidat, en plus de ses connaissances forestières, bénéficie également d'une solide formation en biologie, d'une bonne dose de psychologie et possède les qualités d'un bon négociateur.**

C'est sur ces caractéristiques académiques, professionnelles et personnelles que repose en partie la réussite des dirigeants d'Horizon multiressources, une des rares firmes d'experts-conseils à avoir pignon sur rue dans le domaine de la GIR au Québec. L'entreprise de Lachute a vu le jour quant la Société sylvicole des Laurentides s'est associée, il y a quelque années, au Groupe forestier Intech.

Bien connaître le milieu forestier et être un excellent conciliateur, deux des qualités essentielles au conseiller en GIR, selon Pierre Baril.

Comptant cinq professionnels à temps complet, dont deux biologistes et trois ingénieurs forestiers, Horizon multiressources a acquis, au fil des ans, une solide expertise en gestion et en aménagement des habitats fauniques. Elle s'est aussi spécialisée dans le développement des activités récréatives en milieu forestier ainsi que dans la mise en place de concepts visant la complémentarité des différents usages en forêt.

Si son expertise vaut à la FAI d'être consultée par tous les intervenants du milieu forestier au Québec (les pourvoyeur, les industriels, le monde municipal, les organismes concernés par le milieu forestier), elle lui permet également de concilier les intérêts des uns et des autres lorsqu'il est question des interventions forestières.

Selon Pierre Baril, directeur général de la Société sylvicole des Laurentides, il faut au conciliateur en gestion intégrée des ressources du milieu forestier une solide connaissance des ressources associées à ce milieu, pas uniquement la ressource ligneuse. « L'acquisition de connaissances, qui est pourtant une chose essentielle à l'harmonisation des diverses utilisations, est cependant encore une denrée rare au Québec, » dit Pierre Baril.

Mais la connaissance n'est pas la seule vertu qui permettra au conseiller en GIR de réussir dans ce domaine. « Il faut aussi trouver des compromis acceptables à toutes les parties, savoir créer un climat de confiance perceptible chez l'ensemble des intervenants, amener parfois ces derniers à modifier leur comportement et, surtout, s'ouvrir à l'art de la consultation et de la communication » conclut Pierre Baril. Avis, à toutes les personnes intéressées.

# LA GIR EN MAURICIE : CET ÉTÉ LA *CAPITALE FORESTIÈRE CANADIENNE* OFFRE DES CIRCUITS TOURISTIQUES

**La Mauricie, la *Capitale forestière canadienne 2001*, offrira, dès cet été, des circuits touristiques guidés en milieu forestier. Ces visites donneront aux visiteurs un bon aperçu de l'expertise québécoise dans le domaine de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier (GIR). La Mauricie a été l'une des premières régions du Québec à s'intéresser à la GIR et la première à avoir été le témoin de la signature d'ententes écrites dans ce domaine entre les utilisateurs du milieu forestier.**

Au cours des circuits touristiques – organisés par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – il sera donc possible de visiter des sites exceptionnels d'aménagement forestier. On pourra également voir des opérations de récolte et même visiter des entreprises de transformation du bois.

La Mauricie, l'une des plus belles régions forestières du Québec, se prépare à jouer son rôle de *capitale forestière canadienne*, titre qu'elle gardera durant toute l'année 2001. Le titre de *capitale forestière canadienne* est conféré chaque année à une région forestière émérite qui, au fil des ans, a su s'illustrer dans tous les domaines de la foresterie et pour laquelle la foresterie s'avère quotidiennement un outil de développement socioéconomique de première importance.

Berceau du flottage du bois au Québec – un mode de transport presque disparu de nos jours, terre de prédilection des « bûcherons » d'autrefois, creuset de la production hydroélectrique du centre-du-Québec dès la fin du 19e siècle, la Mauricie est l'une des régions forestières les plus intéressantes du Canada du point de vue forestier.

On peut s'informer des circuits forestiers en Mauricie en téléphonant au (819) 536-1001 ou par courriel : afvsm@hotmail.com

La Saint-Maurice, qui compte une douzaine d'affluents, traverse la Mauricie sur plus de 560 kilomètres.

# PRATIQUES FORESTIÈRES ET PROTECTION DE LA FAUNE

**Depuis quelque temps, le Québec poursuit divers travaux dans le but de documenter les effets des coupes forestières sur la diversité biologique de ses écosystèmes. Il s'agit d'une tâche complexe et de longue haleine, car le Québec comprend, du nord au sud, cinq grands ensembles d'écosystèmes dans lesquels vivent plusieurs milliers d'espèces animales et végétales et pas moins de 25 000 variétés d'insectes. Pour les scientifiques de la foresterie et ceux des sciences biologiques en quête de connaissances, il s'agit là d'un extraordinaire défi à relever en ce début de troisième millénaire.**

Récemment, François Potvin et Réhaume Courtois, deux chercheurs de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), ont démontré, après cinq années de recherche que les aires d'intervention trop concentrés où se pratique la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) ne constituent pas, à court terme, des habitats valables pour certaines espèces animales, notamment le lièvre d'Amérique.

À la suite de cette recherche, plusieurs initiatives ont été lancées dans différentes régions pour améliorer la qualité des habitats fauniques lors des interventions forestières notamment, par une meilleure dispersion sur le territoire des aires d'intervention.

Par exemple, le Ministère a demandé aux industriels forestiers de modifier leurs stratégies d'intervention et de les remplacer, dans les territoires à double vocation (forestière et faunique), les réserves fauniques et les pourvoiries à droits exclusifs, par des approches offrant une meilleure disponibilité d'habitats fauniques de qualité. C'est d'ailleurs dans cette optique, que, depuis le 1er avril, la coupe en mosaïque avec protection de la régénération et des sols (CMPRS) fait partie des traitements admissibles en paiement des droits.

Par ailleurs, dans la forêt boréale, notamment sur la Côte-Nord et en Abitibi, des chercheurs, en collaboration avec le Ministère et l'industrie forestière, sont également à mettre au point des stratégies d'aménagement visant non seulement à protéger la régénération forestière, mais également à maintenir la structure des peuplements, comme on peut le voir en page 11.

En effet, dans ces forêts, périodiquement perturbées par le feu, les chercheurs québécois sont de plus en plus convaincus que pour assurer la diversité biologique des écosystèmes, il faut, en plus de protéger la régénération, préserver une abondante panoplie d'éléments structuraux tels les débris ligneux, les strates arbustives, les chicots et les arbres résiduels. Sans compter que cette approche a aussi pour avantage de préserver la qualité des paysages, pour le plus grand bénéfice du récréotourisme.

Les travaux des chercheurs Réhaume Courtois (à gauche) et François Potvin ont suscité plusieurs initiatives au Québec pour améliorer la qualité des habitats fauniques.

# VIF INTÉRÊT POUR L'AMÉNAGEMENT S'INSPIRANT DE LA NATURE

**L'intérêt du Québec pour les principes de l'aménagement forestier durable a eu pour effet d'intensifier la quête des connaissances vis-à-vis des pratiques forestières, notamment en forêt boréale.**

Au nombre des recherches en cours, celles portant sur la dynamique des perturbations naturelles, notamment les perturbations causées par le feu, donnent d'intéressants résultats. En étudiant le cycle des feux dans différentes régions du Québec, les chercheurs ont découvert que la forêt boréale, contrairement à ce que l'on croyait, n'est pas homogène.

En effet, dans les endroits pluvieux – où la récurrence des feux est longue (300 à 500 ans) – la forêt boréale présente une structure complexe constituée d'une abondante régénération préétablie. Cette régénération est formée de gaules plus ou moins hautes qu'il est assez facile de protéger lors des récoltes, pour peu que l'on y porte un minimum d'attention. Telle est l'expérience que vivent plusieurs entreprises forestières de la Côte-Nord, une région où la forêt abonde en « haute » régénération, soit des tiges de moins de 9 cm de diamètre (gaules).

Des forestiers de la Direction régionale du Ministère, des chercheurs et plusieurs praticiens d'entreprises forestières considèrent qu'en protégeant cette régénération, il devient possible, à peu de frais, de constituer l'essentiel d'un peuplement de retour. De la sorte, il sera possible d'amasser un capital ligneux plus rapidement tout en maintenant la biodiversité et en préservant les fonctions essentielles des écosystèmes.

## Souvent, un important capital ligneux est négligé

Le lancement de la *Stratégie de protection des forêts* vers le milieu des années 1990 et le recours à la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), ont marqué une étape importante dans la protection du milieu forestier au Québec.

Jacques Marquis | CIL

On aperçoit ici une coupe avec protection de la haute régénération et des sols réalisée par Scierie Norbois inc. Comme on peut le constater, l'aspect visuel de cette approche est assez saisissant.

Cependant, bien que la CPRS ait pour objectif de protéger toute la régénération, la haute comme la plus basse, on constate en pratique que les gaules de 3 à 10 mètres sont souvent détruites par la machinerie lors des opérations forestières. Dans les régions comme la Côte-Nord, où abonde cette haute régénération, un important capital forestier, « à portée de la main », est alors perdu, soit par ignorance ou par inconscience.

Pour Claude Allain, protéger la haute régénération équivaut à mettre en banque un inestimable capital ligneux, tout en favorisant la faune et en améliorant l'aspect visuel des forêts après coupe.

**Toutefois, les pratiques forestières évoluent**

Toutefois, les choses sont en voie de changer. En effet, plusieurs entreprises ont été sensibilisées à ce phénomène par le personnel du bureau régional et des unités de gestion. Selon Claude Allain, de l'unité de gestion de Sept-Îles et adepte de la protection de la haute régénération depuis une dizaine d'années, des entreprises s'efforcent maintenant de protéger les gaules lors des opérations de récolte, ce qui est faisable dans un grand nombre de peuplements lorsqu'on utilise des abatteuses multi-fonctionnelles.

La réussite ayant, semble-t-il, la qualité d'être communicative, plusieurs opérateurs nord-côtiers sont aujourd'hui en mesure de récolter les arbres matures avec adresse, tout en protégeant les gaules, simultanément et adéquatement. « Chez les opérateurs, le succès des uns suscite toujours l'intérêt des autres, » précise Claude Allain pour expliquer l'intérêt de certains d'entre eux face à cette approche.

**Un avantage pour la biodiversité, la qualité visuelle et la matière ligneuse**

Si Claude Allain ne tarit pas d'éloges sur les avantages que représente la protection des gaules (gain appréciable de la possibilité forestière, raccourcissement de la période de révolution de 10 ans et plus, maintien de la diversité biologique, amélioration de l'aspect visuel après les coupes), il admet néanmoins qu'il reste encore beaucoup à apprendre dans le dossier de la dynamique des perturbations naturelles des forêts.

Son point de vue est partagé par Lisette Roberge, directrice de l'aménagement forestier chez Scierie Manic (Kruger) à Ragenaud. L'entreprise a inscrit tous ses opérateurs de machinerie à un cours de formation donné par le Centre de foresterie de Forestville afin de les sensibiliser à la protection de la régénération préétablie. Selon Lisette Roberge, il est relativement facile à un opérateur consciencieux nanti d'objectifs bien déterminés, d'opérer la machinerie tout en protégeant adéquatement cette régénération. Toutefois, pour préserver les écosystèmes forestiers, certaines règles strictes doivent être respectées lors des opérations.

« En aucun cas, la machine ne doit quitter les sentiers pour « chainer » les arbres et, dans la mesure du possible, les virages doivent s'effectuer dans des clairières non régénérées. Pour les abatteuses-transporteuses, il convient aussi d'utiliser la portée maximale du bras d'abattage et d'emprunter les mêmes sentiers de débardage », spécifie Lisette Roberge.

Chez Scierie Manic, l'on protège la haute régénération de 4, 6, et 8 cm de diamètre depuis 1990 sur des superficie variant entre 600 et 1000 ha par année. Dans les peuplements qui s'y prêtent, la compagnie accorde également une protection aux petites tiges marchandes de 10 à 12 centimètres de diamètre afin de créer un environnement plus favorable à la faune.

**Et aussi, pour le caribou des bois**

En optant pour cette approche, Scierie Manic espère non seulement réaliser un gain substantiel au plan de la possibilité forestière, mais elle est convaincue de pouvoir également mieux protéger l'habitat du caribou des bois, un mammifère très apprécié dans la

Sur la photo de gauche, on voit que la haute régénération a été protégée (en plus de la basse régénération). La photo de droite nous fait voir une CPRS traditionnelle.

région, et dont l'entreprise s'est engagée à protéger la survie dans le cadre d'un projet conjoint réalisé en collaboration avec la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ).

Quant à Michel Lessard, directeur général de Scierie Norbois inc, une entreprise nord-côtière située à Pentecôte et dont les opérateurs s'adonnent à la protection des gaules sans avoir suivi de formation préalable, il estime qu'en plus d'être consciencieux, les opérateurs doivent pouvoir compter sur une machinerie imposante et d'une grande solidité pour circuler dans les pentes accentuées de la Côte-Nord.

Pour lui, le « gain visuel » est l'avantage le plus immédiat de cette approche si l'on compare avec la CPRS traditionnelle. « Les pêcheurs et les chasseurs ne sont pas les seuls à constater une nette amélioration du paysage si l'on compare les résultats des deux approches. Nombre de motoneigistes, de promeneurs et aussi de cueilleurs de fruits sauvages nous adressent également des commentaires très positifs à ce niveau », mentionne Michel Lessard, ajoutant que protéger la haute régénération, est aussi « un excellent moyen de satisfaire tous les utilisateurs de la forêt ».

Malgré les avantages de protéger la haute régénération et les petites tiges marchandes, il ne faut toutefois pas penser que toutes les forêts nord-côtières se prêtent à cette approche. « Néanmoins, un fort pourcentage de peuplements de la région présentent une structure suffisamment bien étagée pour favoriser cette façon de faire », précise Claude Allain qui souhaite que les industriels forestiers adoptent des mesures de protection efficaces pour sauvegarder ce qu'il considère comme « un patrimoine national. »

## MAURICE D'ASTOU : ARTISTE ET BÉNÉVOLE...

**Maurice d'Astou, contremaître-général chez Entreprises Vincent Michaud ltée, est bien connu des forestiers de la Côte-Nord. Celui que l'on surnomme le « roi » de la protection de la régénération préétablie est considéré comme un véritable artiste de l'aménagement forestier, un spécialiste de l'esthétisme visuel en matière de coupe forestière. « Après la récolte, il n'y a rien de plus beau que de quitter un peuplement avec la machinerie et d'avoir l'impression, en le regardant, qu'on n'y a jamais mis les pieds », dit-il avec admiration.**

**Celui qui fut l'un des premiers à prêcher les vertus de la protection des gaules et à en appliquer la méthode, n'en finit plus de vanter les « énormes bénéfices » que cette approche permet de générer. « Beauté sauvage des paysages, protection du milieu faunique... en plus d'être très rentable pour les entreprises, » dit-il, en précisant que cette approche permet d'éviter le reboisement, augmente la possibilité forestière, favorise rapidement les peuplements de retour, tout en donnant des arbres « beaucoup » plus gros.**

**« Hélas », précise Maurice d'Astou « si le travail d'un artiste est souvent un acquis pour la société, ce n'est pas toujours très payant pour celui qui l'exécute », précisant que la protection de la régénération aurait avantage à être encouragée par un quelconque apport financier. « C'est bien de croire en quelque chose, d'y investir temps et argent mais à la fin, on se rend compte que l'on fait du bénévolat en définitive, » conclut-il avec une pointe d'amertume résignée.**

# RÉPERTOIRE DES FABRICANTS DE MEUBLES

Le Ministère vient de publier, à l'intention des producteurs de bois de sciage de feuillus durs, un répertoire[1] des fabricants québécois de meubles en bois massif. Le document a été préparé pour faciliter les échanges entre l'industrie du meuble et celle du sciage et pour favoriser la vente des sciages non conventionnels.

L'industrie québécoise du sciage a vu sa production passer de 297 millions de pmp en 1993, à plus de 450 millions de pmp en 1998 et la croissance devrait se poursuivre pour les trois prochaines années puisque des investissements considérables ont été effectués dans le domaine des sciages courts de feuillus durs depuis quelque temps.

[1]On peut obtenir *Répertoire des fabricants de meubles en bois massif* en communiquant avec la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers au (418) 627-8644 (poste 4111).

## UNE PREMIÈRE : UN DICTIONNAIRE MONDIAL DES ARBRES

Un professeur de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, Miroslav M. Grandtner, et une équipe comprenant une centaine de collaborateurs à travers le monde sont à mettre au point un dictionnaire mondial des arbres, le premier ouvrage du genre. Une fois terminé, le dictionnaire comprendra cinq volumes et portera notamment, sur la diversité, la distribution, l'écologie et l'utilisation des arbres à travers le monde.

Une centaine de chercheurs à travers le monde travaillent avec le professeur Miroslav M. Grandtner et l'Université Laval à la réalisation du premier dictionnaire mondial des arbres.

Le projet du professeur Grandtner est exposé, en langue anglaise, sur le site Web : www.wdt.qc.ca. Pour le moment, le site ne comprend que les arbres de l'Amérique du Nord dont le nom latin commence par les lettres A à L. Une fois le premier volume terminé jusqu'à la lettre Z et le site francisé, le dictionnaire sera diffusé sur Internet et publié par la maison Elsevier d'Amsterdam. On peut s'informer de ce projet en téléphonant au : (418) 656-2838 ou par courriel : miroslav.grandtner@sbf.ulaval.ca

## PREMIERS FINISSANTS EN AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES

Le Centre matapédien d'études collégiales (CMEC), situé non loin de Rimouski, vient de former ses premiers finissants en aménagement intégré des ressources du milieu forestier. L'aménagement intégré des ressources du milieu forestier (GIR) est une approche de plus en plus utilisée au Québec.

La quinzaine de finissants de niveau collégial du CMEC a reçu une formation de 900 heures axée sur la protection des composantes du milieu forestier, soit la faune, la matière ligneuse, l'eau, les paysages et la récréation.

Pour répondre aux besoins de la GIR, la formation des étudiants porte sur la variété des différents écosystèmes forestiers du Québec, sur leur inventaire, leur aménagement multiressource, s'intéresse aux questions fondamentales de la certification environnementale – un objectif cher aux entreprises forestières – ainsi qu'aux techniques de communications, une approche essentielle pour faciliter la participation du public à la gestion forestière.

**Poste publication**
**1540041**

Port de retour garanti
*Ministère des Ressources naturelles*
*Direction des communications*
*5700, 4e Avenue Ouest (local B 302)*
*Charlesbourg (Québec)*
*G1H 6R1*

# MODALITÉ D'INTERVENTION DANS LE MILIEU FORESTIER
## Fondements et applications

Vous devez construire ou améliorer un chemin dans une forêt publique, ou encore réaliser des travaux d'aménagement forestier faunique ou récréatif? Vous tenez à respecter les affectations territoriales et vous vous souciez de l'harmonisation des multiples utilisations que l'on fait du milieu forestier?

Ce document, qui explique pourquoi et comment appliquer le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public*, vous est destiné. Comme il est structuré en fonction des affectations ou milieux et des types d'activités, le lecteur y trouvera rapidement les renseignements qui le concernent. Il appréciera particulièrement les nombreuses illustrations explicatives et les tableaux synthèses de ce qui est permis, interdit et obligatoire dans chaque situation.

Ministère des Ressources naturelles
2000, 388 pages
2-551-17190-X

19,95 $

**Vente et information**
Chez votre libraire
Commande postale
Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5
Télécopieur : (418) 643-6177
1 800 561-3479
Téléphone : (418) 643-5150
**1 800 463-2100**
**http://doc.gouv.qc.ca**

Québec
Les Publications du Québec